



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 85700

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur l'avenir des structures de l'Information Jeunesse. Ce réseau composé aujourd'hui du CIDJ, de 27 CRIJ, 270 BIJ et 1 303 PIJ, depuis la création du CIDJ en 1969, constitue le premier réseau d'accueil des jeunes de France et d'Outre-mer. Il reçoit cinq millions de jeunes chaque année à travers son maillage territorial unique et grâce à l'efficacité reconnue des 2 500 professionnels qui y travaillent. Ce service d'information est d'autant plus important et performant que ces missions sont calquées sur les préoccupations premières et actuelles des jeunes à savoir l'ensemble du domaine social et professionnel, de l'orientation, de la formation, de la santé, du logement... Il convient de souligner deux particularités majeures de ce réseau à savoir son caractère généraliste et sa proximité. Généraliste avec l'accueil de tous les jeunes, quels que soient leur statut et âge, scolarisés ou non. Cela facilite la prise de contact. Ainsi les jeunes ont accès à un espace qui n'est pas spécifiquement identifié insertion, scolarité ou autre, les renvoyant à leurs propres difficultés. Cette entrée généraliste permet ensuite d'explorer une large étendue de pistes qui vont amener les jeunes à construire leur parcours en tant que citoyen autonome et responsable. L'information Jeunesse est un réseau de proximité, le seul à disposer d'un maillage territorial aussi important. Il est à la croisée d'un nombre d'acteurs conséquents (emploi, logement...) et le travail en partenariat est ancré au cœur de son action. Il est donc indispensable que ce réseau qui remplit une véritable mission de service public et a fait la preuve de son efficacité, puisse rester à l'écoute des jeunes sur l'ensemble de leurs problèmes pour les conseiller et si nécessaire, les orienter vers des services ou des organismes spécialisés. Pour cela, le soutien de l'État et de ses services déconcentrés est indispensable à côté de l'appui des collectivités locales. Pourtant, les professionnels, notamment ceux du CRIJ des Pays de la Loire, sont inquiets face aux difficultés que traverse le réseau. Ils constatent un certain désengagement de leur ministère de tutelle. Dans un contexte de restrictions budgétaires, de réorganisation des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de la réforme en cours des collectivités territoriales, quel avenir pour l'information des jeunes qui a toujours été un des axes majeurs de notre politique jeunesse ? Elle lui demande donc de préciser les intentions du Gouvernement quant à son soutien à l'information jeunesse et quant aux garanties nécessaires à la pérennité de ses missions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85700

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8463

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)